REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 9
Nombre de Votants : 11
Date de la convocation : 18 SEPTEMBRE 2024
Date de publication : 18 SEPTEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le 27/09/2024
ID : 073-217302785-20240924-2024_47-DE

Votes pour : 11
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE
L'an Deux Mil Vingt-Quatre, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Rencontre (Arrêté municipal A2024_7 du 14/06/2024), sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves et Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée.

Absents : Mme CORVAL Corinne — procuration à Mme BORONAT Virginie
Mme RANCUREL Marie-France — procuration à M PELLISSIER Mathieu
Mme NEYROUD Aurélie

M. MARTINATO Jean-Marc a été désigné secrétaire.

OBJET : VENTE PARCELLE D3506 – ACCORD DE PRINCIPE

M. le Maire expose la demande d'achat de la parcelle D3506, propriété de la commune, située aux abords de l'ancienne école primaire du centre-bourg, reçue de la SARL LJM IMMO et de M. MONIEZ Jérémie pour des projets privés.
Une division parcellaire est nécessaire afin de délimiter les surfaces de chacuns mais, dans l'attente, il sollicite le Conseil Municipal pour un accord de principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** pour la vente de la parcelle D3506 à la SARL LJM IMMO et à M. MONIEZ Jérémie aux conditions suivantes :
  - Prix : 25 €/m²
  - Frais de bornage/division et d'actes à la charge des acqéreurs.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire

M. MARTINATO Jean-Marc,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE 73660 ST REMY DE MAURIENNE (Savoie)